

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2011

\*\*\*\*\*

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Jean-Paul COMBE	CM	X		
François LAURENT	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM		X	
Christian PESSELON	Adj	X			Ludovic POYET	CM	X		
Marthe JACMAIN	Adj	X			Sonia PUPIER	CM		X	
Christine DAVAL	Adj	X			Hélène ROUE	CM			x
Irène CARRERAS	CM	X							
Cécile ARTHAUD	CM	X							
Pierre BEAU	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : Mme Marthe JACMAIN				
Mme Sonia PUPIER donne pouvoir à M. Christian PESSELON									
M. Stéphane CARRERAS donne pouvoir à Mme Christine DAVAL									
Sur Convocation du Maire en date du 22/09/2011									

## ORDRE DU JOUR

- **Demande de subventions voirie 2012**
- **Divers**

Le Compte-rendu du Conseil municipal du 6 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

### RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT DU CHEMIN RURAL AU LIEU DIT « CREMIERE »

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE VOIRIE 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une subvention pour la réfection de la couche de roulement du chemin rural au lieu dit « Cremière », susceptible de recevoir une aide financière du Conseil Général, au titre de l'enveloppe cantonale de Voirie 2012.

Il présente pour ce faire un devis établi par la Direction Départementale des Territoires de la Loire d'un montant de 62 020.00 € HT.

APPROUVE les devis précités d'un montant total HT de 62 020.00 €uros.

SOLLICITE une subvention du Conseil Général au titre de l'enveloppe cantonale de voirie.

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2012

AUTORISE son maire à signer les pièces afférentes.

### RÉFECTION PASSAGES PIÉTONS EN RÉSINE

(Cette délibération annule et remplace celle prise en séance du 27 mai 2010)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des passages piétons en résine.

En effet, le revêtement de ces passages piétons s'est fortement dégradé, devenus trop lisses, ces passages posent de réels problèmes de sécurité lors des épisodes pluvieux.

Après consultation et examen d'offres de plusieurs entreprises pour effectuer ces travaux,  
Monsieur le Maire,  
PROPOSE le Devis de l'Entreprise ALTERKO d'un montant de 9 918 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
APPROUVE à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise ALTERKO d'un montant de 9 918 € HT.

INFORME le Conseil Municipal que cette réfection bénéficie d'une subvention de 40 % du Conseil Général au titre des amendes de police pour l'année 2011.  
DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2011.

### PROJET URBAIN PARTENARIAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un permis de Construire a été transmis le 2 septembre 2011 aux services de la Direction Départementale des Territoires de la Loire.

Ce permis de construire porte le numéro PC 042 195 11 M0006 ; le demandeur est Mme RAGE Marie Laure qui souhaiterait aménager une maison individuelle, lieu dit « Praval » parcelle B 113.

En effet, il serait souhaitable de mettre en place un Projet Urbain partenarial concernant la desserte en électricité de la parcelle.

Dans cette convention, la commune de SAIL-SOUS-COUZAN s'engage à réaliser l'ensemble des équipements et de les financer.

Le propriétaire de la parcelle B 113 s'engage à verser à la commune la fraction du coût des équipements.

Le propriétaire procédera au paiement de la participation lors de la réception d'un titre de recettes émis en matière de recouvrement des produits locaux.

La convention sera exécutoire à compter de l'affichage de la mention et de sa signature en mairie.

L'exonération de la taxe locale d'équipement dans le périmètre de la convention prendra effet à compter de cette même date.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité de ses membres présents, la mise en place d'une convention du Projet Urbain Partenarial.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

### TRAVAUX STADE AIMÉ JACQUET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux au stade Aimé JACQUET ont débuté par l'entretien du terrain de sport engazonné et doivent se poursuivre avec la réfection de la toiture des vestiaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un local de rangement a été réalisé par les employés communaux (maçonnerie) et qu'il est nécessaire de couvrir ce local.

Monsieur le MAIRE propose le devis de Monsieur BOUCHAND Georges d'un montant de 4 093.62 € HT auquel devra s'ajouter la pose de noues d'un montant de 500 € HT fournies par Monsieur Jean-Pierre ROBERT.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
APPROUVE à l'unanimité les devis proposés.  
DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2011.

#### STATIONNEMENT DE VEHICULES SUR LES PLACES PUBLIQUES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de régler le stationnement sur les places publiques de la commune.

Après discussion, Monsieur le Maire propose au conseil de limiter le stationnement à 1 mois sur l'ensemble des places publiques et pour tous les types de véhicules.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
APPROUVE par 11 voix pour et une abstention la limitation de stationnement à 1 mois.  
DIT que l'entrée en vigueur de cette réglementation est immédiate.

#### INDEMNITÉ DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de régler des frais de conseil au percepteur de Boën. En effet, outre son rôle de comptable public, Madame Christine ELKIDAOUÏ, apporte aide et conseil pour tous les documents Budgétaires.

Oùï cet exposé,  
après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le versement d'une indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune.  
DIT que cette dépense est inscrite au budget 2011.

#### DÉSIGNATION COMMISSAIRES – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire en séance du 14 septembre dernier a voté la création de la commission intercommunale des impôts directs.

Cette dernière, en lieu et place des commissions communales :

- Participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- Donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de proposer des commissaires:

Après discussion,  
Monsieur le Maire, Ludovic BUISSON propose sa candidature et,  
Monsieur Christian PESSELON propose sa candidature.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
ACCEPTE les candidatures de Monsieur BUISSON Ludovic et de Monsieur Christian PESSELON comme commissaires.

## RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire

2<sup>ème</sup> tranche de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de restructuration de l'école élémentaire et son extension concernant la première tranche des travaux (partie maternelle) ont commencé en juillet 2011.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en regroupement Pédagogique Intercommunale avec la Commune de Leigneux.

Ces travaux devenaient urgents compte tenu que l'école actuelle ne répondait plus à l'accueil des élèves notamment en maternelle, elle comporte de très nombreux niveaux qui rendent impossible l'accessibilité, elle n'est plus aux normes de sécurité et a fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité.

De plus, depuis l'année dernière l'accroissement important de l'effectif a permis l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe. Cette année, 126 élèves sont répartis en 3 classes sur la commune et 2 sur la commune de Leigneux.

La commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 22 décembre 2010 a attribué le marché à :

**Lot 1 : Maçonnerie Entreprise ARCHIMBAUD pour un montant de 173 674.83 €HT avec option mur mitoyen**

**Lot 2 : Charpente Entreprise REYNAUD pour un montant de 81 680.09 €HT,**

**Lot 3 : Menuiserie Bois Entreprise MDF pour un montant de 103 884 € HT avec option Mobilier,**

**Lot 4 : Plâtrerie Peinture Ent. ARTS ET MATIERE pour un montant de 112 387.35 € HT avec option peinture Mairie,**

**Lot 5 : Plomberie Chauffage Entreprise REY pour un montant de 134 807 €HT,**

**Lot 6 : Carrelage Sol Mince Entreprise CHEVALIER pour un montant de 43 702.70 €HT,**

**Lot 7 : Electricité CF Entreprise GAYRAUD pour un montant de 38 520 € HT,**

**Lot 8 : Démolition Réseaux Divers Carrières VIAL pour un montant de 72 627.90 € HT,**

**Lot 9 : Métallerie Entreprise CUISSON pour un montant de 47 964 € HT,**

**Lot 10 : Ascenseur PRM Entreprise LOIRE ASCENSEUR pour un montant de 14 800.00 € HT.**

Soit un montant total HT de 825 488.87 € auquel s'ajoute la mission contrôle technique de 6 850 € effectuée par DEKRA, la Mission coordination SPS de 2 800 € effectué par E. CREMONESE.

et APPROUVE le marché de Maitrise d'œuvre (Loi MOP) d'un montant de 84 072.60 € effectué par E. CREMONESE.

## **Soit un montant total des travaux de 919 211.47 € HT**

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DIT que la dépense est inscrite au budget 2011 pour la 1ère tranche de travaux correspondant à 502 789.80 € HT, au budget 2012 pour la deuxième tranche correspondant à 416 421.80 € HT.

AUTORISE son Maire à signer les pièces afférentes.

SOLLICITE une aide auprès de la Sénatrice au titre de sa réserve parlementaire pour la deuxième tranche des travaux.

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la bibliothèque municipale sera déplacée en 2013.

En effet, dans la deuxième tranche des travaux de restructuration de l'école élémentaire, la bibliothèque serait installée dans les locaux de l'ancien secrétariat de Mairie.

Cet emplacement situé au cœur de la commune permettra aux publics de bénéficier facilement des livres communaux mais aussi de ceux déposés par la Médiathèque Départementale de Montbrison, de plus les personnes à mobilité réduite pourront accéder aisément à la bibliothèque.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré la Directrice de la Médiathèque départementale de Montbrison qui a précisé que ces travaux d'aménagement de la bibliothèque pourraient bénéficier d'une subvention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE une aide auprès de la médiathèque Départementale de Montbrison,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes

APPROUVE à l'unanimité.

### APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TRAVAIL EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme BOUCHELACHEM Emmanuelle a été nommée Agent Chargé de la Mise en Oeuvre par délibération du 22 décembre 2010.

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme BOUCHELACHEM a effectué une formation préalable à la prise de Poste, le 4, 5, 6 juillet 2011.

Après réflexion entre Mme BOUCHELACHEM et Monsieur le Maire, il est proposé :

- 1- de réaliser un règlement de travail en santé sécurité et conditions de travail,
- 2- de créer un registre d'hygiène et de sécurité,
- 3- de recenser les produits dangereux et les matériels communaux,
- 4- d'équiper le personnel de vêtements de travail.

Ce règlement a été transmis le 5 août 2011 au Centre de Gestion de la Loire pour présentation et validation au Comité Technique Paritaire de septembre 2011.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité du Centre de Gestion a étudié notre projet de règlement intérieur, lors de sa réunion ordinaire du 21 septembre 2011, pour lequel il a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce règlement intérieur.  
Ce règlement intérieur entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion sera prochainement fixée avec l'ensemble du personnel communal, pour leur présenter ce règlement, et les informer des différentes actions proposées par Mme BOUCHELACHEM et validées par Monsieur le Maire.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur de travail en santé, sécurité et conditions de travail

AUTORISE l'entrée en vigueur de ce règlement au 1<sup>er</sup> octobre 2011.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 28 septembre 2011

Le Maire,  
Ludovic BUISSON